

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0640<sup>e</sup>** séance  
tenue le **3 octobre 2022**, à 14 heures  
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry  
et par visioconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Mme Ahlem Ammar, M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M. Simon de Denus, M. Carl-Ardy Dubois, Mme Sylvie Dubois, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Christine Théorêt ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : M. Michel Carrier ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Mme Marie-Josée Aubin, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Chantal Bémeur, M. Gérard Boismenu, Mme Marie-Claude Boivin, Mme Sylvelin Bourion, Mme Isabelle Brault, Mme Nathalie Bureau, Mme Juliette De Maeyer, M. Maximilien Debia, M. Denis deBlois, M. David Décary-Héту, M. Jean-Sébastien Fallu, Mme Pierrette Gaudreau, M. Gilles Gauthier, M. Jonathan Goldman, Mme Julie Gosselin, Mme Dyala Hamzah, M. Daniel Jean, Mme Fasal, Kanouté, Mme Diane Lamarre, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jean Leclair, M. Roger Lippé, Mme Amélie Maugère, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Alain Moreau, M. Michel Morin, Mme Josette Noël, Mme Monique Pagé, M. Martin Papillon, Mme Danielle Pinard, M. Alexandre Prat, M. Sylvain Quessy, M. Michel Max Raynaud, M. Julien Riel-Salvatore, Mme Phaedra Royle, M. Samir Saul, M. Gilles Soulez, Mme Marie-Pierre Sylvestre, M. Jacques Thibodeau, Mme Elvire Vaucher, Mme Bilkis Vissandjée, M. Frédéric Yvon ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Mme Caroline Daigle, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Najib Lairini, M. David Lewis, Mme Liliette Michel, Mme Gyslaine Samson Saulnier, Mme Ann Claude Simoneau ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes des étudiants : M. Hadrien Chénier-Marais, M. Alexis Cyr, Mme Audréanne Matte-Landry, M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière, Mme Radia Sentissi ; les membres indépendants représentant les diplômés : M. Pierre Simoneau, Mme Nicole Trudeau ; les représentants et les représentantes du personnel : Mme Lynne Thuot, M. Yannick Tremblay ; les représentants et les représentantes des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Filion, M. Charles Gaudreau ; les invités, M. Denis Fortin, M. Yves Joannette.

ABSENCES : la directrice et le directeur des écoles affiliées : Mme Maud Cohen, M. Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Yvan Dumais, M. Jean-Yves Frappier, M. Jean-Philippe Gratton, M. Ian Thomas MacDonald, Mme Anne Marchand, M. Mario Talajic ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, M. Paolo Spataro ; un représentant et une représentante des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Laura Ginoux.

PERSONNES EXCUSÉES : les représentants et les représentantes du corps professoral : M. Dominic Arsenault, M. Arnaud Duhoux, Mme Audrey Laplante, Mme Solange Lefebvre, M. Jean-François Masson, M. Christian Nadeau, M. Daniel Thirion, Mme Isabelle Thomas ; un représentant et une représentante du personnel enseignant : M. Philippe Lévesque-Groleau, Mme Lise Marien ; une représentante des étudiants : Mme Catherine Dionne ; un représentant et une représentante du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme France Lebel ; un observateur : M. Jean-Paul Loyer.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur

PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

#### ***Faculté de musique***

Mme Sylveline Bourion, professeure agrégée à la Faculté de musique.

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

#### ***Faculté des sciences de l'éducation***

M. Pierre-David Desjardins, chargé de cours au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation.

### **Fins de mandat**

Aucun

### **AVIS DE DÉCÈS**

Faculté de médecine

M. Carl-Éric Gagné, chargé d'enseignement de clinique au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 10 septembre 2022.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

AU-0640-1      **ORDRE DU JOUR**  
2022-A0021-0640<sup>e</sup>-713

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2022-A0021-0640<sup>e</sup>-713.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### **A. POINTS STATUTAIRES**

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0639<sup>e</sup> séance tenue le 12 septembre 2022
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. Stratégie numérique de l'UdeM
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
8. Prochaine séance : Le 7 novembre 2022, à 14 heures
9. Clôture de la séance

AU-0640-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0639<sup>e</sup> SÉANCE  
TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2022**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0639<sup>e</sup> séance tenue le 12 septembre 2022, tel que présenté.

AU-0640-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Relativement à une question posée lors de la séance précédente dans le cadre de la présentation sur les orientations internationales de l'UdeM, le secrétaire général mentionne que la vice-rectrice Valérie Amiraux, qui s'était engagée à fournir les exemples de coopération internationale, fait savoir que le document est en voie d'être complété et sera distribué aux membres de l'Assemblée d'ici la prochaine séance.

Mme Hamzah revient à la question qu'elle avait posée au recteur au sujet de l'invitation adressée aux recteurs des universités canadiennes par le Centre for Israël and Jewish Affairs (CIJA) à se rendre en tournée dans les universités israéliennes dans un contexte reconnu de crime contre l'humanité d'apartheid, à laquelle le recteur avait répondu qu'il n'était pas allé pour raison d'horaire et d'agenda, ce qui, selon elle, semble vouloir dire qu'il y serait allé sans cela, et qu'il collaborerait avec des chercheurs de partout dans le monde et ne ferait pas de distinction selon les territoires en fonction des éléments mentionnés. Elle soutient que les trois organismes subventionnaires du Canada ont distingué en fonction des territoires lorsqu'il s'est agi de la Russie et de l'Ukraine en mars dernier, invitant les chercheurs à boycotter les collaborations avec la Russie. Dans ce contexte, elle demande au recteur s'il a l'intention de réviser les 10 ententes interuniversitaires de l'UdeM avec Israël considérant le crime contre l'humanité d'apartheid commis par Israël contre les Palestiniens, sur lequel les plus grandes ONG sur les droits de la personne s'accordent. Elle repose la question puisqu'elle n'était pas satisfaite de la réponse qui lui avait été donnée.

Le recteur répond que s'agissant des relations que l'UdeM peut avoir avec d'autres universités ou des relations que peuvent avoir des chercheurs et chercheuses de l'UdeM avec des chercheurs et chercheuses à l'échelle internationale, l'évaluation de la qualité et de l'importance de ces rapports se fait sur une base ponctuelle plutôt que sur un fondement global qui exclurait d'emblée tout un territoire géographique, du moins dans des conditions normales d'interactions. La réponse qu'il a donnée

demeure : dans le contexte actuel, il n'y a pas de politique d'exclusion de tout rapport ou de toute interaction avec les chercheurs et chercheuses ou les établissements d'enseignement supérieur en Israël.

En complémentaire, Mme Hamzah rappelle que des exclusions ponctuelles ont eu lieu pour la Russie et l'Ukraine, qu'un fonds spécial a été mis en place par les trois organismes subventionnaires, et que le gouvernement du Canada demandait aux détenteurs de bourses et de subventions de suspendre les collaborations actuelles et d'interdire celles à venir qui sont financées par le gouvernement fédéral. Elle demande pourquoi ce qui est possible dans un contexte n'est pas possible pour l'autre.

Le recteur dit ne pas avoir connaissance qu'il y a un tel exercice qui se déroule concernant Israël. Il réitère qu'il n'y a pas d'intention à l'heure actuelle de se livrer à un tel exercice.

M. Lippé demande un suivi à sa question concernant l'accès des chercheurs cliniciens à Office 365 qui pose problème au Département de pathologie et biologie cellulaire.

M. Filteau informe que les TI ont été informés de la situation et sont à la recherche d'une solution. M. Carl Houde, directeur responsable du soutien aux utilisateurs, peut être contacté à ce sujet.

Mme Kanouté estime qu'on n'a pas répondu complètement à la question de Mme Hamzah. Elle pose un problème de fond, qui est celui du « deux poids, deux mesures » en matière d'internationalisation, qui mérite réflexion.

La présidente des délibérations avise que le point *Affaires découlant du procès-verbal* n'est pas un point qui permet d'engager une discussion sur une politique de l'Université. Pour débattre de cette question, une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée universitaire doit être faite avec dépôt d'un état de la question.

Mme Kanouté dit être insatisfaite de la réponse donnée à la question.

Mme Burion demande quelle est la procédure pour demander que la question de Mme Hamzah soit mise à l'ordre du jour.

La présidente des délibérations explique la procédure prévue au règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire (articles 2 et 3).

M. Fallu, qui précise qu'il n'a pas révisé récemment le règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, demande s'il n'y a pas une autre procédure pour modifier l'ordre du jour séance tenante.

La présidente des délibérations explique que, à moins qu'il y ait urgence, le principe général est que les membres ne peuvent pas discuter et disposer d'un sujet pour lequel ils n'ont pas eu un état de question et n'ont pas été informés au préalable. Comme prévu au règlement de régie interne, la demande d'inscription d'un point doit être faite au Comité de l'ordre du jour qui en dispose.

AU-0640-4      **CORRESPONDANCE**  
2022-A0021-0640<sup>e</sup>-715, 716

Le secrétaire général mentionne une correspondance adressée par le Conseil aux membres de l'Assemblée universitaire au sujet d'un projet de politique sur la liberté académique par laquelle le Conseil entend donner suite aux obligations qui sont faites à l'Université de se doter d'une politique sur la liberté d'expression suivant la *Loi sur la liberté académique en milieu universitaire* adoptée par l'Assemblée nationale au printemps dernier. À cette fin, le Conseil soumet à l'Assemblée universitaire le texte qu'il souhaitait adopter pour commentaires de l'Assemblée universitaire. Sous réserve de l'accord du Comité de l'ordre du jour, il est proposé que le point soit inscrit à l'Assemblée universitaire de novembre

pour qu'elle puisse faire une discussion de fond sur la question et soumettre ses commentaires au Conseil qui souhaite procéder à l'adoption en décembre. Les documents sont déposés pour information et le point devrait être formellement inscrit à l'ordre du jour de la séance de l'Assemblée de novembre.

M. Fallu dit savoir qu'un état de la question a été déposé au Comité de l'ordre du jour pour inscrire une question sur ce sujet à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, qui semble avoir été refusé puisqu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Il demande si l'on peut informer l'Assemblée de la réception de cette demande.

Le secrétaire général confirme que, lors de sa réunion du 19 septembre dernier, le Comité de l'ordre du jour (COJ) a reçu une demande d'inscription d'un point portant sur la liberté académique pour la présente séance. Le COJ a alors été informé que le point était déjà inscrit à l'ordre du jour du Conseil qui se tenait la semaine suivante. Le COJ a décidé non pas de rejeter la demande, mais de surseoir à la demande d'inscription pour laisser le soin au Conseil de décider s'il souhaitait consulter l'Assemblée. Le Conseil, plutôt que d'adopter la politique, a souhaité consulter l'Assemblée, l'invitant à lui faire ses commentaires. Cela va dans le sens de ce qui avait été discuté au COJ : en sursoyant à l'inscription du point, les membres du Comité mentionnaient leur souhait que le Conseil permette à l'Assemblée de discuter et de faire ses commentaires sur la question, ce que le Conseil a fait.

M. Chénier-Marais désire savoir de quelle manière il est prévu que les membres de l'Assemblée formulent leurs commentaires : est-ce par un processus formel d'appel de commentaires ou dans le cadre d'une discussion à la prochaine rencontre de l'Assemblée universitaire ?

Le secrétaire général indique qu'il appartiendra à l'Assemblée universitaire de le déterminer. Toutefois, le Comité de l'ordre du jour avait souhaité procéder avec une plénière et que le compte rendu soit transmis au Conseil. S'il y a lieu, l'Assemblée peut aussi adopter des résolutions.

M. Saul demande si l'on prévoit que l'Assemblée universitaire vote, ou si on lui demande seulement des commentaires que le Conseil adoptera ou non.

Le secrétaire général ne peut présumer de ce que l'Assemblée décidera. Ce pourrait être un compte rendu d'une plénière, mais aussi l'adoption de résolutions, l'un n'excluant pas l'autre.

M. Saul demande s'il sera possible que l'Assemblée puisse proposer des amendements.

Le secrétaire général indique que le Conseil demande une opinion à l'Assemblée universitaire. Si celle-ci juge que des aspects du document sont perfectibles et doivent être amendés, il est convaincu que le Conseil donnera suite, le cas échéant.

M. Papillon demande quelle instance est responsable d'adopter cette politique et quel est le rôle de l'Assemblée universitaire dans ce processus.

Le secrétaire général rappelle qu'en vertu de la Charte de l'Université, l'Assemblée universitaire énonce les principes généraux qui président aux grandes orientations de l'Université. Le Conseil avait considéré que c'est ce que l'Assemblée universitaire avait fait en adoptant à l'unanimité les principes de la Mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire. Pour sa part, le Conseil est responsable de la mise en œuvre. Comme la mise en œuvre de la politique sur la liberté académique et les enjeux d'expression peuvent chevaucher d'autres politiques de nature disciplinaire, comme celles touchant la probité intellectuelle en recherche et le harcèlement qui sont des prérogatives du Conseil ; c'est pour cette raison que le Conseil se sentait légitimé, sur le plan de la mise en œuvre et sur la base des principes qui avaient été adoptés par l'Assemblée, d'adopter la politique.

M. Fallu mentionne que la *Mission* portait sur la liberté d'expression en contexte universitaire, mais qu'elle ne couvrait pas toute la question des libertés universitaires dans leur ensemble. À son avis, suivant la compétence de l'Assemblée universitaire en vertu de la Charte, on ne peut faire l'économie de la discussion à l'Assemblée universitaire à ce sujet.

## AU-0640-5 PÉRIODE D'INFORMATION

### AU-0640-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire. Il débute en présentant une mise à jour sur les admissions, rappelant que le portrait est susceptible de changer après la date du 1<sup>er</sup> octobre. Le nombre total des nouvelles inscriptions est en baisse cette année, et ce, depuis 2016, en raison de facteurs démographiques, et peut-être d'autres liés à la pandémie, qui affectent toutes les universités. Pour l'UdeM, la baisse s'est atténuée en 2022 grâce à la hausse des inscriptions des étudiants internationaux qui, depuis 2016, ont augmenté de 63,5 %. Depuis le dernier trimestre d'automne, on note une légère baisse du nombre d'étudiantes et d'étudiants au premier cycle (-1 %) et aux cycles supérieurs (0,9 %). Quant aux inscriptions totales dans les programmes d'études réguliers, on note cette année une baisse de 2 % des inscriptions par rapport à l'an dernier (-3 % au premier cycle et 0,1 % aux cycles supérieurs).

Il mentionne ensuite la mise en place, en août dernier, du programme institutionnel de modernisation de l'admission (PIMA), par le Service des admissions en collaboration avec le Bureau de la registraire, en vue des admissions pour l'hiver 2023. Ce programme offre plus de souplesse aux étudiants, par exemple pour déposer des demandes dans plusieurs programmes à la fois sans restriction, et permet d'obtenir une réponse pour chacune de leurs demandes.

La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation a eu lieu la semaine dernière. Plusieurs activités ont été présentées par les facultés et à l'échelle de l'Université, dont la grande conférence avec Mme Françoise Ruperthouse, directrice d'Awacak, à laquelle le recteur a assisté, suivie d'une prestation du groupe de musique traditionnelle autochtone Black Bears.

Audréanne Loïselle, candidate au doctorat en sciences biologiques à l'UdeM, qui a remporté le premier prix et le prix du public à la finale nationale du concours *Ma thèse en 180 secondes*, présentera ses recherches sur les milieux humides de bord de lac à la finale internationale du concours, représentant le Canada.

Les Grandes Retrouvailles, qui ont pris fin hier soir, ont été un grand succès avec 7800 participants, soit deux fois l'objectif visé. Plus de 51 activités ont été offertes, dont une *Conférence de la montagne* portant sur le télescope James-Webb avec René Doyon, Julie Hlavacek-Larrondo et Nathalie Ouellet, un grand concert pop symphonique au campus MIL de l'Orchestre de l'UdeM avec Pierre Lapointe et un concert symphonique de l'Orchestre de l'UdeM à la Maison symphonique. Enfin, la FEP a décerné à Mme Valérie Plante le titre de diplômée d'honneur au cours d'une cérémonie tenue dans le cadre des Grandes Retrouvailles.

Le recteur termine son rapport en soulignant des distinctions de très grande importance reçues par des membres de la communauté universitaire : Gilles Brassard, professeur au Département d'informatique et de recherche opérationnelle, a remporté le prix Breakthrough en physique fondamentale. Jane Jenson, professeure émérite au Département de science politique, a reçu la médaille Innis-Gérin de la Société royale du Canada. Marie-Josée Hébert, vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, et professeure titulaire à la Faculté de médecine, a été nommée présidente du conseil d'administration des IRSC.

### AU-0640-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Aucun membre n'a d'information à présenter.

Saluant le réaménagement de la place de La Laurentienne complété récemment, M. Chénier-Marais dit avoir constaté que les nouveaux escaliers à proximité des pavillons Jean-Brillant et Lionel-Groux et de la bibliothèque Samuel-Bronfman ne sont pas en accessibilité universelle. Il demande si l'on peut s'assurer que, pour les futurs aménagements, l'ensemble des accès soient en accessibilité universelle.

M. Filteau confirme que l'on veut s'assurer de l'accessibilité universelle pour les futurs aménagements. Il indique que des montants sont investis chaque année pour améliorer l'accessibilité universelle, mais signale cependant que le campus comporte beaucoup d'escaliers du fait qu'il est étagé. En ce qui a trait à la place de La Laurentienne, un grand nombre de personnes ont été consultées sur les plans, dont les étudiants, et il note qu'il y a un accès par la rue Jean-Brillant.

Mme Brault réitère la question qu'elle avait posée lors de la séance du 6 décembre dernier concernant l'absence d'offre alimentaire aux pavillons Liliane de Stewart et Marguerite-d'Youville depuis la pandémie. Malgré le retour en présentiel, le café demeure fermé et il n'y a toujours pas d'offre alimentaire dans ces pavillons. Elle demande quand il y aura un rétablissement de l'offre alimentaire sur le campus.

M. Filteau précise que le pavillon Marguerite-d'Youville n'a jamais été desservi par les services alimentaires ; l'offre alimentaire était fournie par des cafés étudiants, qui relèvent de l'association étudiante. On examine des solutions, notamment l'installation de machines distributrices pouvant offrir des repas, comme les produits de Local Local.

Mme Brault demande à quel moment on prévoit installer de telles distributrices.

M. Filteau mentionne que la question a été discutée il y a deux semaines avec le fournisseur. Si cela est concluant, on espère pouvoir l'offrir dans la prochaine année, tant au pavillon Marguerite-d'Youville qu'à d'autres pavillons.

M. Boismenu dit être étonné de la glissade de nos admissions depuis 2016 mentionnée précédemment. La variable démographique évoquée, notamment au premier cycle, ne lui paraît pas conforme à ce qu'on voit dans les cégeps qui se plaignent de manquer d'espace. Il demande s'il s'agit d'une réalité que l'on subit ou qui est conforme à une décision prise et comment on peut creuser cette question.

Mme Lefrançois indique que l'on souhaite au contraire augmenter les effectifs étudiants ; on y travaille en collaboration avec le Service des admissions, les unités et les ESP. Le PIMA vise à rendre le processus d'admission plus fluide et à permettre de répondre plus rapidement aux demandes d'admission des étudiants. Enfin, il n'y a pas de cause unique, elles sont différentes d'un type de programme et d'un secteur à l'autre, et l'on essaie d'en comprendre les causes.

M. Molotchnikoff mentionne que les professeurs ont reçu un courriel du vice-rectorat responsable de la recherche concernant des mesures pour encadrer des laboratoires écoresponsables. Il se dit inquiet de celle touchant la limitation des voyages. Il n'est pas contre les laboratoires écoresponsables, mais à son avis, un congrès est peut-être la manifestation la plus riche pour la recherche et il ne voudrait pas qu'on ait de limite à cet égard.

Mme Hébert explique que l'idée est d'outiller la communauté de recherche pour faire les meilleurs choix responsables. Pour ce faire, il faut savoir ce que représentent nos déplacements, et pour cela, il faut prendre l'habitude de calculer la dépense carbone que cela représente afin que l'on puisse juger l'à-propos du déplacement par rapport à l'ensemble des priorités.

M. Fallu réitère la question du double standard pour la Russie et Israël, estimant qu'on n'a pas répondu à la question. Il considère que l'absence de réponse à une question nuit à la vie démocratique d'une institution et est en porte à faux avec l'esprit du guide de procédures des assemblées.

Le recteur indique qu'à son sens, il n'y a pas de double standard parce que l'on n'a pas adopté de politique qui écartait les relations de recherche ou autres avec des universités et des centres de recherche situés en Russie. L'Université a même énoncé publiquement la volonté de ne pas discriminer ou pénaliser les chercheurs russes avec lesquels des collaborations existaient dans le contexte antérieur à la situation qui se déroule en Ukraine. Il considère que chaque chercheur a exercé son jugement dans l'évaluation de la pertinence de la prolongation de ses relations avec différents partenaires en Russie. Ce principe, qui est fondé sur la liberté universitaire, la capacité des chercheurs de déterminer les orientations de leurs activités de recherche et les contours de leurs partenariats, est cohérent avec le reste des politiques de l'Université et c'est ce qui s'applique aussi dans le contexte israélien.

M. Fallu dit partager le point de vue du recteur quant au fait que cela fait partie des libertés universitaires des chercheurs de déterminer les collaborations. Sa question portait sur les ententes bilatérales de l'Université avec d'autres universités.

Mme Amiriaux demande à M. Fallu si sa question est de savoir si on a une manière différente de traiter des partenaires universitaires russes, ukrainiens, israéliens, palestiniens. Ce que confirme M. Fallu. Mme Amiriaux affirme que la réponse à la question est non : on ne les traite pas différemment.

Mme De Mayer revient sur sa question, posée à la séance du mois de mars, sur le compost et la collecte des résidus alimentaires qui n'ont toujours pas été rétablis, du moins dans le pavillon Marie-Victorin. Quand est-ce que le compost sera de nouveau collecté sur les campus de l'UdeM ?

M. Filteau fera un suivi à ce sujet et reviendra avec l'information.

Revenant à la question de la Russie et d'Israël, Mme Hamzah estime qu'il y a un « deux poids, deux mesures » et que les chercheurs russes, ukrainiens, palestiniens et israéliens ne sont pas traités de la même façon. Elle souligne qu'à la suite du gouvernement fédéral, les trois organismes ont demandé de boycotter non pas les chercheurs individuels, mais les institutions avec lesquelles il y avait des collaborations en Russie, de suspendre les collaborations en cours et d'interdire les collaborations à venir dont le financement fédéral était prévu. Par ailleurs, ces organismes s'étaient engagés à mettre en place un fonds pour venir en aide aux chercheurs ukrainiens. À sa connaissance, rien de tel n'a été fait pour les Palestiniens vis-à-vis des Israéliens.

La présidente des délibérations signale à Mme Hamzah qu'elle a déjà donné cette information et qu'il s'agit de la période de questions ; elle l'invite à formuler sa question.

Mme Hamzah demande pourquoi il y a deux poids, deux mesures et pourquoi le contexte d'apartheid ne mène pas l'UdeM à prendre l'initiative en menant une réflexion sur ce que serait un principe de boycott culturel universitaire, dont on sait comment il a fonctionné dans le contexte sud-africain, et qu'il s'agit d'un principe politique admis. Pourquoi ne remet-on pas en question nos ententes universitaires dans ce contexte ?

Le recteur réitère sa réponse à cette question déjà posée : il n'y a pas deux poids, deux mesures. Au moment du déclenchement de l'invasion en Ukraine, l'Université a invité les chercheurs et chercheuses à évaluer le caractère sécuritaire et opportun de leurs relations avec des partenaires en Russie sans discrimination à l'égard de ces partenaires. Il n'y a pas eu de gestes qui ont été posés à l'échelle universitaire pour ce qui concerne les accords avec les institutions russes. Il n'est pas prévu de mettre en place des politiques comme celles qui excluraient des zones géographiques ou des régimes politiques particuliers qui viseraient de manière explicite la situation en Israël et ses relations avec la Palestine.

En réponse à Mme Hamzah qui souhaite présenter une question complémentaire, la présidente des délibérations rappelle que des membres ont annoncé vouloir que le point soit inscrit à l'ordre du jour.



Se reportant à la présentation sur les relations internationales, présentée à la séance précédente, M. Molotchnikoff dit avoir remarqué que les professeurs étaient mis au second rang. Il demande à Mme Amiraux si c'est une bonne approche de mettre la priorité sur les étudiants plutôt que sur les professeurs dans les relations internationales.

Mme Amiraux assure qu'il n'était pas de son propos de minorer le rôle des professeurs et des chercheurs dans l'internationalisation de l'Université, mais plutôt de donner accès à des informations qui sont plus rarement discutées à l'Assemblée. Elle dit souscrire à son commentaire.

En lien avec la réponse de Mme Lefrançois à sa question, M. Boismenu demande à Mme Lefrançois si l'on peut s'attendre à avoir une image globale de l'évolution de la situation en termes d'effectifs étudiants. Il estime qu'il serait intéressant que l'Assemblée en soit informée pour éventuellement contribuer à la réflexion sur le sujet.

Mme Lefrançois prend note de la suggestion et reviendra dans les prochains mois à l'Assemblée universitaire avec des données plus précises.

Relativement à la question sur Israël et la Palestine, M. Chénier-Marais suggère que, si ce débat devait avoir lieu au sein de l'Assemblée universitaire, il serait pertinent que l'Assemblée soit au courant des discussions qui auraient pu avoir lieu à l'Assemblée universitaire en lien avec l'apartheid en Afrique du Sud, qui selon les organismes internationaux évoqués semblerait être un enjeu similaire en Palestine, et qu'elle reçoive, le cas échéant, un résumé des discussions pour pouvoir en tenir compte dans ses discussions.

Le secrétaire général indique qu'une vérification sera faite dans les archives pour voir si l'Assemblée s'est déjà prononcée sur cette question dans l'éventualité où le point devait être à l'ordre du jour.

#### AU-0640-7 **STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UDEM**

2022-A0021-0640<sup>e</sup>-714

M. Bouchard dit apprécier que le volet enseignement et recherche et le volet institutionnel soient arrimés et souligne l'importance du numérique dans le positionnement institutionnel. Il souligne que pour ce qui est de la science ouverte en français sur des plateformes numériques, l'UdeM se démarque sur le plan international grâce à ses plateformes, par exemple Érudit, ainsi qu'à l'expertise – des éléments sur lesquels on devrait bâtir. D'autre part, il informe que la DESI, qui est une unité du DIRO, offre des cours de base et que s'il y a des intérêts à développer des cours de service ou d'appoint additionnels, on peut compter sur l'infrastructure et l'expertise pour l'offrir, et on est prêt à agrandir pour répondre à des besoins émergents. Il invite à communiquer avec la Faculté pour ce faire.

M. Joannette se dit d'accord qu'Érudit est un bel exemple d'initiative de contribution numérique pour un positionnement national et est aussi une manière de faire promotion de la langue française scientifique, en particulier dans les sciences humaines. Quant au commentaire sur l'importance de développer une culture numérique institutionnelle, il donne l'exemple des données personnelles et du travail qui se fait au secrétariat général suite à la mise en œuvre de la Loi 25, qui devra percoler dans tous les aspects du fonctionnement de l'Université.

M. Lewis, qui est membre du Comité d'accompagnement de la planification stratégique (CAPS), mentionne qu'un des objectifs traités dans le cadre de ce comité correspond à un des objectifs de la stratégie numérique présentée, soit « soutenir un accès libre au savoir et encourager le partage responsable des données numériques ». Il demande si un arrimage est prévu avec le CAPS à ce sujet. Par ailleurs, il désire savoir ce qu'on entend par la « frugalité numérique ».

En réponse à la première question, M. Joannette indique que cela se fait de manière coordonnée avec Vincent Larivière et le vice-rectorat à la recherche, rappelant que la stratégie numérique

est en soutien à cet objectif. En ce qui concerne la frugalité numérique, il explique qu'il s'agit de prendre conscience que l'utilisation des plateformes numériques libère des GES. On prévoit des capsules avec *Réflexes numériques* pour sensibiliser à cet aspect.

La présidente des délibérations avise que, suivant le guide de procédures, elle donnera d'abord la priorité de parole aux personnes qui n'ont pas encore parlé et poursuivra avec les personnes selon l'ordre des demandes de parole.

Mme Matte-Landry fait remarquer que l'accroissement des initiatives et des infrastructures numériques entraînera un besoin accru de ressources humaines aux TI, entre autres pour le soutien aux usagers. Elle demande ce qui est envisagé en termes de ressources humaines pour répondre aux besoins de la communauté étudiante.

M. Fortin indique que des ressources additionnelles ont été octroyées aux TI dans le cadre du budget en cours et, de plus, que la Direction des ressources humaines a dédié une ressource aux TI, ce qui témoigne de l'importance que l'Université accorde aux TI; mais comme dans les autres organisations, on fait face à la pénurie de main-d'œuvre en TI. Il assure cependant que l'on a de très bonnes ressources à l'Université et une équipe suffisante pour donner les services.

M. Fallu demande un point d'ordre : il fait un rappel au règlement en lien avec l'intervention de la présidente des délibérations à l'effet de donner la parole aux personnes qui n'ont pas encore parlé.

La présidente des délibérations répond que cela est indiqué dans le règlement : la présidence peut décider de varier l'ordre de parole en fonction de certains critères.

M. Fallu indique qu'il a vérifié et que la règle s'applique à un seul et même point. À son avis, c'est en contravention avec le guide des procédures.

La présidente des délibérations, qui a également vérifié, dit ne pas être d'accord avec l'interprétation de M. Fallu.

Mme Kanouté souligne le travail colossal réalisé par l'institution autour de la stratégie numérique. Dans le sens de Mme Matte-Landry, elle estime qu'il faut accompagner les usagers avec des ressources de proximité en TI dans chaque pavillon pour répondre rapidement aux questionnements quotidiens des étudiants et des professeurs.

M. Fortin indique que des techniciens sont présents dans les points de services techniques des immeubles pour les services audio visuels; les autres services sont offerts via le numéro 7288. Il conseille de s'assurer d'avoir un ordinateur portable toujours mis à jour. Il explique que le problème de recrutement touche surtout le Centre de services, de sorte qu'on a dû arrêter le support la nuit pour renforcer la présence de jour et de soir ainsi que le week-end jusqu'à 23 heures. Il précise que le rôle du Centre de services TI est d'accompagner pour les problèmes techniques et non pour la littératie numérique. On est ouvert aux suggestions pour mieux accompagner la communauté universitaire, mais actuellement il n'y a pas assez de ressources pour ajouter du personnel dans tous les immeubles; cependant, on essaie de déployer les ressources de la manière la plus utile et efficace possible.

Mme Kanouté précise que la question du recrutement s'adresse à la direction de l'Université.

M. Fortin assure que l'on pousse très fort en ce sens.

M. Michaud dit apprécier l'arrimage qui est fait entre la recherche et l'enseignement. Il souligne qu'il faudrait que cette stratégie se traduise en termes budgétaires, considérant notamment le coût élevé relié au stockage des données auquel les facultés et les laboratoires de recherche devront contribuer. À son avis, il ne faut pas sous-estimer l'effort qui sera demandé à chacun en termes budgétaires.

En lien avec les commentaires de Mmes Matte-Landry et Kanouté, Mme Hedaraly évoque les problèmes technologiques rencontrés par les usagers avec les ordinateurs personnels dans les salles de classe. Elle demande si l'on a envisagé d'installer des ordinateurs dans chaque salle de classe, comme cela se fait dans d'autres universités, de sorte que les membres du personnel enseignant n'auraient qu'à apporter une clé USB ou à se connecter sur leur compte pour accéder aux documents de cours, ce qui permettrait de faciliter la gestion des ressources humaines et d'éviter les problèmes de cybersécurité mentionnés.

Mme Guay dit avoir été informée au point de services techniques (PST) qu'on envisageait de ne plus prêter d'ordinateurs pour l'Assemblée universitaire, que le prêt d'ordinateurs serait offert uniquement pour les cours. Cela lui semble très problématique considérant qu'il est maintenant nécessaire d'avoir un ordinateur pour se présenter à l'Assemblée universitaire. Elle demande des clarifications à ce sujet.

M. Lippé souligne le fait que les centres hospitaliers affiliés à l'UdeM, qui sont sous la gouverne du ministère de la Santé en matière de cybersécurité et de partage d'information, ne tiennent pas compte du contexte de la recherche. Il s'ensuit que les chercheurs de l'Université dans ces centres se font régulièrement couper des outils informatiques. Il demande s'il est prévu dans la stratégie numérique d'intégrer, si possible, les chercheurs qui se trouvent dans les hôpitaux.

En lien avec la question de Mme Guay, M. Fallu est d'avis qu'il est nécessaire que des ordinateurs soient disponibles pour les membres si l'on veut respecter les droits politiques des membres de l'Assemblée universitaire. Par ailleurs, il observe qu'avec le développement du numérique au cours des dernières années, les utilisateurs de technologie à l'Université sont très variés et que ceux-ci ne sont pas consultés en amont du développement. Il demande si l'on peut s'assurer de consulter notamment les professeurs en amont des choix technologiques et si l'on peut avoir des détails à ce sujet.

M. Boismenu se dit d'accord avec les principes présentés, mais constate une fracture numérique à l'Université en ce qui a trait aux environnements de recherche et d'enseignement numériques qui diffèrent selon les domaines ainsi qu'en ce qui concerne les conditions de formation. En sciences humaines et en sciences sociales notamment, il y a très peu de laboratoires de formation avec des environnements numériques ainsi que des stages dans des environnements de simulation comme c'est le cas pour les laboratoires de simulation en sciences infirmières et en médecine. Il estime qu'il faut faire une étude de besoins basée sur l'étalonnage et développer dans cette perspective ; et deuxièmement, il faut inscrire cette démarche dans le cadre du réaménagement des espaces prévus dans les prochains mois. La fenêtre d'opportunité lui paraît importante. Il pense qu'il faut saisir cette occasion pour créer cet environnement et donner une valeur ajoutée à la qualité de l'enseignement et de la recherche.

M. Chénier-Marais demande ce qui est prévu à la suite de la présentation de cette stratégie, par exemple en termes de plan d'action et d'échéancier.

M. Joannette répond aux questions présentées. En ce qui concerne la question de M. Michaud sur les coûts reliés au stockage de données, il explique qu'un groupe de travail est en train de finaliser ses travaux pour identifier les options en matière de stockage des données, dont l'infonuagique fait partie. À terme, les options qui s'offriront aux chercheurs seront disponibles sur une page Web. Pour ce qui est de la question de M. Lippé, il explique que l'Université et les établissements affiliés, en particulier les hôpitaux, sont soumis à des réalités légales distinctes ainsi qu'à la politique des trois conseils subventionnaires. Il évoque plusieurs initiatives mises de l'avant pour favoriser un accès plus facile aux données de santé et une meilleure harmonisation – projet de loi 19, mémoire du Consortium Santé Numérique, etc.). De plus, on a réuni des représentants de chacun des centres de recherche pour qu'il y ait cohésion entre ce qui sera mis de l'avant sur le campus et dans les établissements hospitaliers et pour s'assurer que les données ne soient pas réservées qu'aux membres de la communauté universitaire qui sont chercheurs dans les centres de recherche affiliés, mais à l'ensemble de la communauté universitaire pour ne pas créer deux catégories. En ce qui concerne le commentaire de M. Boismenu, M. Joannette est d'avis qu'il y a peu d'angles morts. Il évoque le projet de numérisation des cliniques universitaires qui, grâce à un appui des TI, offrira une solution de base harmonisée, mais adaptée à chaque clinique. Pour ce qui

est des stages, des exemples existent, notamment le Centre de simulation en sciences infirmières ainsi que celui en médecine. L'objectif de la stratégie numérique et du Consortium Santé Numérique sera de faire en sorte que les bons coups et les connaissances soient répandus et adaptés dans d'autres domaines, dont les sciences humaines. Le recours à des solutions numériques très spécialisées pour des stages est déjà en train d'être exploré. Il ne s'agit pas d'un angle mort, mais d'un objectif à plus long terme. Enfin, à la question de savoir si un plan d'action suivra, M. Joannette précise que des orientations en matière de stratégie numérique ont été définies au cours des dernières années et que ce qui a été présenté aujourd'hui est un plan de mise en œuvre.

Pour ce qui est de l'idée d'installer des ordinateurs dans chaque salle de classe, M. Fortin explique que pour des raisons de volume, de compatibilité et de mises à jour, cela causerait un problème important de gestion du parc informatique et risquerait de créer de la désuétude à grande échelle. De plus, étant donné la grande diversité de l'environnement universitaire, il serait difficile de trouver un environnement qui convient à tous. On examine avec VRAÉÉ les besoins des salles de classe et on travaille aussi sur un environnement de laboratoire virtualisé. En ce qui concerne le prêt des ordinateurs par les points de services techniques, à sa connaissance il n'y a pas d'intention de cesser cette pratique, mais il fera les vérifications à ce sujet. Pour ce qui concerne l'accès des données avec les centres hospitaliers affiliés, les TI doivent trouver un équilibre entre la sécurité informatique de l'environnement universitaire et la mission de l'Université. Enfin, les TI n'ont pas de comité d'utilisateurs actuellement, mais pour chaque projet informatique les utilisateurs sont consultés et des représentants des utilisateurs travaillent avec les TI pour favoriser la gestion et l'adoption du changement. Un effort important est mis avec les ressources humaines pour s'assurer que l'on est de plus en plus accompagné par la communauté dans les grands projets.

À propos de la réponse de M. Joannette à sa question, M. Boismenu note que tous les exemples cités portent sur le domaine de la santé et qu'il n'y a pas de projets équivalents dans les domaines des sciences humaines et sociales. Il réitère la nécessité de saisir la fenêtre d'opportunité actuelle pour développer un concept par rapport aux sciences humaines et sociales, notamment, et inscrire cette démarche dans le cadre de la rénovation des pavillons Lionel-Groux et André-Aisenstadt.

M. Lippé se dit heureux d'apprendre que l'on est en consultation avec les centres hospitaliers universitaires sur la question des accès informatiques. Il indique que les membres du corps professoral souhaitent être impliqués dans les solutions, dans la mesure du possible.

Revenant sur la préoccupation de M. Boismenu, M. Bouchard mentionne des projets concrets en cours dans le domaine des sciences humaines et sociales, précisant qu'on ne les diffuse pas tant qu'ils ne seront pas prêts. Sans pour autant dire que l'on est satisfait de l'avancement de ces projets, il assure qu'il y a cette préoccupation et l'action qui s'accompagne en regard de ces considérations.

M. Joannette dit prendre note de la suggestion de M. Boismenu, disant y voir des liens à faire entre autres avec les initiatives évoquées par M. Bouchard. En réponse à M. Lippé, il revient sur les aspects techniques et les contraintes en ce qui concerne l'intranet de la Santé, qui est régi de manière ultrasécuritaire.

MM. Joannette et Fortin remercient les membres pour leurs commentaires.

M. Fallu présente un commentaire en suite de son précédent point d'ordre. Après vérification de la règle 31 sur le droit de parole des participants, il reconnaît que cette règle permet à la présidente une souplesse d'application si cela répond mieux à la nature des délibérations en cours, en soulignant que c'est le seul pouvoir permis. Il observe que cela n'a pas d'incidence dans un échange, mais lorsqu'il s'agit de délibérations, cela peut avoir des impacts sur les droits politiques. Il invite l'Assemblée et la présidente des délibérations à lire cet article. Il annonce que dans le futur, il fera une proposition de contestation de la pratique de la présidente.

La présidente des délibérations indique qu'elle sait quand elle peut appliquer la règle ou pas.

AU-0640-8 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 7 novembre 2022, à 14 heures.

AU-0640-9 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 20.